



**Procès-verbal de l'assemblée générale
de l'association Metaltec Fribourg
du jeudi 4 mai 2023 à 17h30
Auberge de la Croix-Verte, Echarlens**

Présidence :	M. Clerc Stéphane, Clerc Métal Sàrl, Chénens
Présents :	24 personnes selon la liste de présence, représentant 19 voix
Excusés :	13 membres selon liste des présences

Ordre du jour

1. Souhais de bienvenue
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée générale 2022
4. Mutations dans l'effectif des membres
 - 4.1. Admissions
 - 4.2. Démissions
 - 4.3.
5. Comptes 2022 et rapport des vérificateurs
6. Cotisations et budget 2023
7. Elections statutaires
 - 7.1. Election au comité (Stéphane Clerc)
 - 7.2. Election des vérificateurs
8. Rapports
 - 8.1. du Président
 - 8.2. sur les examens de brevet et maîtrises
 - 8.3. sur les cours interentreprises
 - 8.4. des chefs experts
 - 8.5. des commissions d'apprentissages
9. START ! Forum des Métiers
10. Divers

1. Souhais de bienvenue

Les souhaits de bienvenue ayant déjà été faits lors de l'assemblée générale de l'association des cours interentreprises de Metaltec Fribourg, ce point n'est pas répété.

2. Nomination des scrutateurs

Mme Aude Molliet a été nommée comme scrutatrice.
Selon l'art. 6.1 des statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des membres présents.

3. Procès-verbal de l'assemblée générale 2022

Le procès-verbal a été envoyé par courrier à tous les membres, avec la convocation.

Les membres l'approuvent à l'unanimité. Le président remercie ses auteurs pour la rédaction.

4. Mutation dans l'effectif des membres

4.1 Adhésion

Aucune nouvelle demande d'adhésion n'a malheureusement été adressée auprès de l'association.

4.2 Démission

Aucune démission n'a été adressée auprès de l'association.

5. Comptes 2022 et rapport des vérificateurs

La secrétaire-caissière, Mme Simonet, présente et commente les comptes 2022.

Au niveau du compte de résultat et de ses produits, nous constatons une légère augmentation au niveau des cotisations des membres par rapport à 2021. Il s'agit notamment de l'adhésion de deux nouveaux membres lors de la dernière Assemblée Générale. En 2021, le compte « Produits AM » avait souffert en raison d'un changement de pratique de la CPNM (commission paritaire nationale). Durant l'année 2022, le secrétariat a entrepris des démarches afin de pouvoir récupérer un maximum de subventions pouvant être mises au bénéfice des entreprises de la branche. À l'avenir, uniquement les frais liés à la formation continue permettront de pouvoir percevoir ce soutien de la CPNM. Dès 2021, les frais de promotion du métier, ainsi que les investissements pour les CIE ne pourront plus être couverts par la CPNM. Une grande partie de ce montant, soit un montant de CHF 30'417.15, a été directement versé aux entreprises qui en ont fait la demande. Les versements aux entreprises qui en ont fait la demande n'ayant que partiellement eu lieu, une charge à payer d'un montant de CHF 16'148.70 a été comptabilisée afin de transférer cette charge à payer dans les comptes 2022. Un produit divers est enregistré à hauteur de CHF 2'277.10 concernant un avoir que nous avons encore auprès de la société de production qui avait réalisé les vidéos de promotion en 2021. Au niveau des charges, le comité a souhaité renouveler le soutien à l'association des CIE et de l'augmenter à CHF 30'000.00, afin de couvrir la charge salariale des moniteurs pour leur implication dans les activités de promotion qui relèvent du devoir de l'association Metaltec Fribourg (et non des CIE).

En raison de la passation du secrétariat, les heures de formation de la nouvelle secrétaire patronale n'ont exceptionnellement pas été comptabilisées. L'utilisation du matériel par le secrétariat a été précisée par la séparation en différents comptes. Les dépenses sont toutefois moindres par rapport à l'année 2021.

De manière générale, on constate que les dépenses ont été stables par rapport à 2021. Concernant les charges associatives, les jetons de présence ont été séparés des frais de comité, afin d'assurer un meilleur suivi notamment au niveau des charges sociales. Dans les charges administratives, il a été souhaité d'ouvrir des comptes détaillés, afin d'éviter de charger le compte « Frais généraux divers ».

Au niveau des cotisations, les discussions entre Metaltec Romandie et AM Suisse ont débouché sur des augmentations maîtrisées pour les années à venir de la cotisation de notre section cantonale. Le montant de la cotisation 2022 étant particulièrement bas, ce montant va évoluer d'années en années en fonction de la clé de répartition entre les sections romandes.

Le Forum START en 2022 ayant été organisé pendant la pandémie, des frais supplémentaires ont dû être supportés par l'association. Différentes actions de promotion ont été menées durant l'année et sont répertoriées dans un compte approprié, afin de pouvoir analyser l'évolution des dépenses pour chaque action.

La subvention de CHF 16'810.00 concerne la prise en charge par l'association du rabais de 50% pour les apprenti-e-s en première année des entreprises membres.

Nous pouvons vous assurer que nous faisons vraiment le maximum pour gérer au mieux les finances de Metaltec Fribourg en limitant au maximum les frais inutiles, tout en continuant à exercer notre rôle d'organe de promotion de la formation professionnelle. Afin de pouvoir continuer dans cet élan de promotion, un montant de CHF 10'000.00 est attribué au fonds promotion de la relève pour financer des actions à venir. L'exercice 2022 clôture ainsi sur un bénéfice de CHF 3'712.36.

Au niveau du bilan et de ses actifs au 31.12.2022, nous n'avons pas d'éléments particuliers à signaler si ce n'est une liquidité moindre par rapport aux comptes 2021 en lien notamment avec un compte débiteur élevé. La facturation des cotisations ayant pu se faire seulement durant le deuxième semestre, certaines factures étaient encore ouvertes au 31.12.2022. Au niveau des passifs, vous trouverez un passif transitoire de CHF 93'233.50. Il s'agit principalement d'un montant de CHF 16'810.00 concernant les cours interentreprises (CIE) de 1ère année (50% de rabais sur les CIE pour les membres), d'un montant de CHF 30'000.00 concernant la participation aux salaires des moniteurs CIE pour couvrir leurs activités de promotion et du montant de différentes factures de l'UPCF couvrant les honoraires et les frais de secrétariat. La fortune de notre association s'élève donc à CHF 457'899.68 au 31.12.2022.

La fortune de notre association s'élève donc à CHF 457'899.68 selon le détail suivant :

Capital	CHF	92'612.04
Fonds Formation professionnelle	CHF	194'000.00
Fonds organisation séminaires	CHF	6'000.00
Fonds promotion de la relève	CHF	10'000.00
Fonds solidarité AM Suisse	CHF	159'000.00

Les comptes de l'exercice ont été vérifiés par M. Gilles Piccand et Mme Corinne Schaller. M. Gilles Piccand donne lecture du rapport et demande à l'assemblée générale de ce jour d'accepter les comptes 2022 tels qu'ils viennent d'être présentés, de donner décharge au comptable de l'UPCF, à la secrétaire-caissière, ainsi qu'au comité avec remerciements d'usage et de décharger de leur mandat les vérificateurs des comptes de l'exercice écoulé.

Suivant la recommandation des vérificateurs, l'assemblée générale accepte, à l'unanimité, les comptes 2022 et donne décharge aux organes.

6. Cotisations et budget 2023

Cotisations 2023

Monsieur Dominique Pirello, membre du comité, présente la proposition du comité qui est d'adapter le barème des cotisations à AM Suisse selon le règlement des cotisations d'AM Suisse. En effet, jusqu'à ce jour, les membres fribourgeois payent moins de cotisations à AM Suisse que ce que l'association faitière est en droit de demander.

L'adaptation du plafond de la cotisation à AM Suisse passe de CHF 9'000.00 à CHF 12'000.00 selon le règlement des cotisations d'AM Suisse en vigueur.

De plus, en raison des changements de pratique dans l'attribution des subventions par la CPNM, le comité propose d'augmenter le plafond des cotisations de la section cantonale, afin d'avoir suffisamment de ressources pour continuer le développement des projets de promotion du métier.

La quote-part de cotisation sur la somme salariale pour la section cantonale s'élève à max. CHF 1'500.00. La proposition de ce jour est de l'augmenter à max. CHF 7'500.00. Le plafond de la cotisation à Metaltec Fribourg serait donc de CHF 8'000.00 TVA exclu.

Madame Simonet met en évidence l'importance de confier la promotion du métier, respectivement la communication de cette dernière, à des spécialistes.

Pour rappel et selon les statuts, « Les membres absents à l'assemblée sans excuse écrite sont passibles d'une amende. L'amende est fixée par le comité. ». Le comité propose de maintenir cette amende à CHF 300.- pour 2023.

Budget 2023

Mme Simonet présente et commente le budget 2023.

Au niveau du budget, nous avons premièrement les éléments liés à START. START nous coûte environ CHF 25'000, mais cela peut être atténué par le fonds START pour un montant de CHF 10'000.00. Au niveau des produits, nous budgétisons selon les informations reçues de la CPNM un montant à disposition de CHF 24'820.00 pour les frais de formation continue 2022 qui seront versés en 2023 aux entreprises qui en font la demande. Le système de cotisation sera soumis à votation, afin de pouvoir aligner le règlement des cotisations de Metaltec Fribourg au règlement d'AM Suisse. L'objectif est également d'augmenter le plafond des cotisations à CHF 20'000.00 de manière à combler la diminution de produits suite au changement de pratique de la CPNM (Produit AM Suisse). Au niveau des charges, la cotisation de Metaltec Romandie baisse selon une tarification et une clé de répartition fixée en 2022 et court jusqu'à cette année 2023. Les discussions entre Metaltec Romandie et AM Suisse n'étant pas achevée, une augmentation de la cotisation en 2024 est probable. Nous avons aussi gardé le poste de CHF 15'000 pour notre contribution dans le cadre de l'école des dessinateurs à Bulle. En effet, chaque section romande est amenée à trouver entre un et deux apprentis, sous peine de se voir facturer CHF 15'000 par apprenti. Ici, nous jouons la prudence et nous avons bon espoir de trouver au minimum un apprenti fribourgeois (hors école du métal) pour cette école de dessinateur. Au budget est également prévu un montant de CHF 50'000.00 pour investir dans la promotion sur les réseaux sociaux, ainsi que d'autres montants

prévus pour la promotion des métiers auprès du jeune public. Il n'y a rien d'autre à signaler. Ce budget 2023 présente ainsi un bénéfice de CHF 1'280.00.

Le budget 2023 présenté par Mme Laura Simonet prend en considération l'augmentation des cotisations telle que proposée par le comité. Sans augmentation des cotisations, la perte prévisible se chiffrerait à CHF 104'725.00

Suivant la recommandation du comité, l'assemblée générale accepte l'augmentation des cotisations et des plafonds tel que présenté. Le vote a été comptabilisé comme suit :

- 1 Non
- 18 Oui
- 0 Abstention

Suivant la recommandation des vérificateurs, l'assemblée générale accepte, à l'unanimité, le budget 2023 tel que présenté.

Le règlement des cotisations, tel que présenté et approuvé, se trouve en annexe du présent PV.

7. Elections statutaires

7.1 Election de membres du comité

Monsieur Guillaume Schnetzler informe que le comité de Metaltec Fribourg est le même que pour l'Association des CIE Metaltec Fribourg. Au niveau statutaire, il s'agit de mandats de 3 ans pour les deux associations. Formellement, et statutairement, les deux associations sont indépendantes.

M. Stéphane Clerc est entré au comité en 2017 et a été réélu en 2020. Il se met à disposition pour une réélection cette année. Merci Stéphane !

Un poste au sein du comité est à pourvoir. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec le président, Stéphane Clerc, ou auprès du secrétariat.

L'assemblée accepte par acclamation le renouvellement du mandat d'une durée de 3 ans de Monsieur Stéphane Clerc.

Le comité se compose donc désormais de la manière suivante :

- M. Guillaume Schnetzler (réélection 2024)
- M. Alexandre Reynaud (réélection 2024)
- M. Dominique Pirrello (réélection 2024)
- M. Cyril Zosso (réélection en 2025)
- M. Stéphane Clerc, Président (fin du mandat en 2026)

7.2 Election des vérificateurs des comptes

M. Gilles Piccand a terminé son mandat. Madame Corinne Schaller, élue 2^{ème} vérificatrice lors de l'assemblée générale 2022, devient première vérificatrice. L'assemblée doit nommer un vérificateur suppléant pour l'exercice 2023.

Monsieur Patrick Javet est nommé comme 2^{ème} vérificateur et David Awais est nommé comme vérificateur suppléant. Les deux personnes sont élues à l'unanimité de l'assemblée générale.

Vérificateurs pour l'exercice 2023 :

- | | |
|---------------------|--------------------------------|
| Mme Corine Schaller | 1 ^{ère} vérificatrice |
| M. Patrick Javet | 2 ^{ème} vérificateur |
| M. David Awais | vérificateur suppléant |

Entrée des invités

Stéphane Clerc salue et remercie de leur présence les personnes suivantes :

- M. Christophe Nydegger, Chef du service de la formation professionnelle
- M. Reto Julmy, Directeur de l'UPCF
- M. Bernhard von Mühlénen, Directeur d'AM Suisse
- M. Philippe Aubert, Président de Metaltec Romandie
- M. Paul Mooser, Représentant Agrotec Fribourg
- M. Thierry Charrière, Moniteur responsable de notre atelier des cours interentreprises
- Herr Pascal Broch, Kursleiter der überbetrieblichen Kurse
- Mme Diane Frei, formatrice à l'Ecole de Métal
- M. Benjamin Righini, représentant romand pour la révision de la formation supérieure
- Mme Julie Borcard, MM. Rémy Mornod et Laurent Pilloud, représentants romands pour les SwissSkills
- M. Niklas Dula, représentant romand commission technique Metaltec Suisse
- M. Léon Fragnière, ambassadeur du Métal
- M. Thomas Jenny, chef expert pour les examens des constructeurs d'appareils industriels
- M. Philippe Renevey, caissier de la commission d'apprentissage pour la construction métallique.

8. Rapports

8.1 Rapport du Président

« Merci pour votre confiance, pour ce qui seront mes 3 dernières années à la présidence. Notre mécanique fonctionne bien et évolue bien. Ça peut paraître normal, vu les nombreuses entreprises dynamiques qui y sont établies. Mais il faut surtout préciser que c'est grâce au fait, que dans ce canton, tout le monde tire à la même corde ! Je m'emploierai à maintenir cela durant mon dernier mandat.

Parmi les nombreux thèmes que le comité traite, il y en a 3 qui me tiennent à cœur et pour lesquels je m'investis particulièrement :

- 1. Nos futurs ateliers CIE à Villaz-St-Pierre, grâce auxquels nous pourrons encore étoffer notre programme de cours. Par exemple pour la formation supérieure (pratique et théorique) ou pour la préparation des SwissSkills. Pour ce projet, je m'appuie énormément sur Thierry et Pascal qui font un très gros travail. Merci les gars.*
- 2. L'école du dessin à Bulle depuis 2021, qui a vu une collaboration avec Metaltec Romandie et l'école du métal à Bulle. C'est le modèle du futur qui permettra de continuer à faire évoluer nos formations dans toute la Suisse Romande.
La deuxième volée arrive au bout et la troisième démarrera au mois d'août cette année. Il reste encore des places. Les premiers retours des entreprises qui ont placés un jeune sont excellents. Diane Frei formatrice de l'école, nous en dira tout à l'heure quelques mots.*
- 3. La promotion du métier, nous avons demandé à une boîte de communication d'évaluer notre promotion au niveau cantonal et romand. Résultat, ce n'est pas brillant... nous n'avons pas une vraie identité visuelle ni un chemin bien défini pour faire venir les jeunes dans le métier. Un projet porté par MR sous l'identité « Métal-et-toi » verra le jour prochainement. Ça serait bien que tout le monde soutienne cette campagne.*

Je profite de mon rapport pour rappeler que si, dans notre canton, nous fonctionnons plutôt bien dans la formation, c'est grâce au très bon dialogue qu'il y a entre tous les acteurs (entreprises formatrices, professeurs, moniteurs CIE, SFP, CA). Merci à tous ces gens, il faut que ça continue !

Merci de votre attention »

8.2 Rapport des examens sur les brevets et maîtrises

Le président passe la parole à **M. Cyril Zosso**.

« Ci-dessous, une synthèse des résultats des examens de brevet et maîtrise 2022.

Cette fois-ci, les résultats sont plus détaillés puisque les chefs d'atelier et projeteurs sont séparés, contrairement à 2021. Le nombre de chefs d'atelier et de projeteurs ayant réussi l'examen reste relativement similaire pour le canton de Fribourg : 6 en 2021 et 5 en 2022.

Pour l'examen de maîtrise 2022, malheureusement, aucune trace de candidat fribourgeois sur les listes reçues de la part d'AM Suisse.

Résultat 2021				Résultat 2022			
Brevet chef d'atelier	Participants	Réussi	Pourcentage réussite	Brevet chef d'atelier	Participants	Réussi	Pourcentage réussite
Brevet projeteur				Suisse	86	60	70%
Suisse	100	63	63%	Romandie	11	9	82%
Romandie	21	12	57%	Fribourg	?	3	#VALEUR!
Fribourg	9	6	67%	Suisse/Fribourg	#VALEUR!	5%	
Suisse/Fribourg	9%	10%		Romandie/Fribourg	#VALEUR!	33%	
Romandie/Fribourg	43%	50%					
Maitrise	Participants	Réussi	Pourcentage réussite	Brevet projeteur	Participants	Réussi	Pourcentage réussite
Suisse	29	24	83%	Suisse	34	29	85%
Romandie	10	8	80%	Romandie	10	8	80%
Fribourg	4	3	75%	Fribourg	?	2	#VALEUR!
Suisse/Fribourg	14%	13%		Suisse/Fribourg	#VALEUR!	7%	
Romandie/Fribourg	40%	38%		Romandie/Fribourg	#VALEUR!	25%	
				Maitrise	Participants	Réussi	Pourcentage réussite
				Suisse	49	37	76%
				Romandie	2	1	50%
				Fribourg	0	0	0%
				Suisse/Fribourg	0%	0%	
				Romandie/Fribourg	0%	0%	

Comme déjà annoncé à plusieurs reprises, le brevet et la maîtrise vont subir de grands changements, notamment sur la répartition des modules et la durée de la formation. Environ 700 heures pour le brevet et 400 heures pour la maîtrise.

L'entrée en vigueur du nouveau règlement de la formation et de la nouvelle directive pour les examens de brevet se feront au 1er janvier 2025. La dernière session d'examens sous l'ancien règlement se déroulera en septembre 2024.

Néanmoins, les répétants pourront se présenter à un examen de rattrapage en septembre 2025 et 2026.

À partir de 2026, le nouveau règlement de la maîtrise entrera en vigueur. En cas de question, M. Benjamin Righini se tient à disposition pour y répondre »

8.3 Rapport cours interentreprises

Le président passe la parole à M. Thierry Charrière

« Cours interentreprises obligatoires selon ordonnances fédérales :

- **Constructeur métallique CFC**
 - 1^{ère} année => 16 jours => effectués par l'ensemble des apprentis
 - 2^{ème} année => 12 jours => effectués par l'ensemble des apprentis
 - 3^{ème} année => 12 jours => effectués par l'ensemble des apprentis

Constructeur d'appareils industriels CFC

- 1^{ère} année => 16 jours => effectués par l'ensemble des apprentis
- 2^{ème} année => 12 jours => effectués par l'ensemble des apprentis

Aide constructeur métallique AFP

- 1^{ère} année => 16 jours => effectués par l'ensemble des apprentis
- 2^{ème} année => 8 jours => effectués par l'ensemble des apprentis

Cours facultatif « CIE+ » :

- Le groupe constitué de :
 - 1 constructeur métallique CFC
 - 3 Metallbauer EFZ
 - 2 constructeurs d'appareils industriels CFC
 - 1 aide-constructeur métalliques AFP

a effectué 32 jours en plus des 16 jours prévus par l'ordonnance fédérale

Cours de base de soudage :

- 15 participants => 2 x 2 semaines
 - 4 Polytype
 - 3 Liebherr
 - 3 Meggitt
 - 1 RMC tableaux
 - 1 Geberit
 - 2 WIB
 - 1 Michelin

Cours de soudage perfectionnement alu/inox => 1 semaine

- 12 participants
 - 3 Liebherr
 - 3 Meggitt
 - 2 WIB
 - 1 Geberit
 - 1 Villars Maître chocolatier
 - 2 Micarna

Cours de soudage perfectionnement MAG ou E avec examen certification EN 9606-1

- 6 participants certifiés en 2022
- 3 inscrits actuellement pour 2023 => 16/17 + 30/31 mai 2023
- Certification par SWI Yverdon

Cours de préparation à la procédure de qualification CM/MB

- 16 participants répartis en 3 groupes en mars-avril

NOUVEAU : Cours interentreprises pour les recycleurs CFC de suisse romande

- Cours 1^{ère} année = 10 participants durant 2 semaines
- Cours 2^{ème} année = 11 participants durant 1 semaine

Journées découvertes :

- Juillet 2022 = 6 participants
- Juillet 2023 = 17 inscrits

SwissSkills Bern 2022 :

- Pascal = expert pour concours constructeurs d'appareils industriels
- Thierry + apprentis fribourgeois = Montage, démontage du stand AM Suisse

NOUVEAU : SwissSkills Aarberg 2023 :

- Concours sélection romande s'est déroulé le samedi 18 mars dans l'atelier CIE de Metaltec Fribourg avec 14 candidats

Révision totale de l'ordonnance de formation constructeur d'appareils industriels CFC :

- Pascal actif dans le groupe de travail « cours interentreprises »

Révision totale de l'ordonnance de formation constructeur métallique CFC :

- Thierry actif dans les groupes de travail « cours interentreprises » et « enseignement des branches professionnelles »

Formation et appui aux enseignants d'«activités créatrices et manuelles» dans les CO :

- L'offre « Métal+toi » est proposée aux directions des CO fribourgeois directement par l'info-lettre du service cantonal. C'est Rémy Mornod qui se chargera du rôle d'ambassadeur.
- Nous créons une offre de formation pour l'utilisation des installations par les enseignants des CO. Celle-ci va être soumise à la HEP pour être inscrite à leur catalogue des offres de formations continues non-certifiantes. »

8.4 Rapport des chefs experts

Le Président passe la parole à **M. Gilles Ansermot**, chef expert pour les examens de constructeurs métalliques, qui présente les pièces d'examen.

Photo 1 : pièce d'examen 2022 – travail fondamental

Pièce d'examen 2022
Travail fondamental



Photo 2 : pièce d'examen 2022 – travail spécifique

Pièce d'examen 2022
Travail spécifique



Résultats aux examens CFC :

Année	Nombre de participants	Réussites	Echecs	Pourcentage de réussite	Moyenne des notes des travaux pratiques	Meilleure note
2023	17					
2022	24	21	3	87.5 %	4.4	5.2
2021	30	25	5	83.3 %	4.50	5.3
2020	24	20	6	83.3 %	4.25	5.3

Résultats aux examens AFP :

Année	Nombre de participants	Réussites	Echecs
2023	3		
2022	3	3	0
2021	4	4	0
2020	3	3	0

Le Président passe la parole à **M. Thomas Jenny**, chef expert pour les examens des constructeurs d'appareils industriels.

*Cher Monsieur le Président,
Cher comité et chers membres,*

J'ai repris le poste de chef expert en janvier 2016. Je vous remercie tous de la confiance que vous m'avez accordée durant cette période. Comme je ne parle que l'allemand, je peux heureusement faire appel à mon équipe. Certains d'entre eux sont bilingues.

Depuis plusieurs années, les constructeurs d'installations et d'appareils ne proposent plus que le TPI (travail pratique individuel). Au début, certaines entreprises avaient encore un peu de mal avec ce système. Entre-temps, toutes les entreprises s'y sont mises. Je remercie à cet égard toutes les entreprises et tous les formateurs pour leur soutien actif au TPI.

En 2022, 5 apprentis ont passé avec succès l'examen partiel et 6 apprentis le TPI.

Cette année, 3 apprentis passeront l'examen partiel et 5 le TPI.

Des places d'apprentissage sont encore disponibles pour l'année 2023.

Merci à tous les experts pour leur engagement. Je vous souhaite à tous une bonne continuation.

Experten 2023	Name Vorname
Präsident (Chefexperte)	Jenny Thomas
Vize-Präsident	Charrière Thierry
Mitglied	Christan Hervé
Mitglied	Wittwer Kurt
Mitglied	Broch Pascal

Mitglied	Clerc Jean-Noël
Mitglied	Hildbrand Marco
Mitglied	Andrey Julien
Mitglied	Fragnière Florian

8.5 Rapport des commissions d'apprentissages

M. B. Zbinden, président de la commission d'apprentissage des constructeurs d'appareils industriels, étant absent, le Président passe la parole à **Guillaume Schnetzler**.

Président	Zbinden Benoit
Secrétaire	Charrière Thierry
Caissier	Jenny Thomas
Membre	Broch Pascal
Membre	Hervé Christan
Membre	Wittwer Kurt

Activités de la commission en 2021-22

- 6 visites ordinaires d'apprentis de 2^{ème} année.
- 4 validations de nouveaux contrats d'apprentissage 22-23.

Activités de la commission en 2022-23

- 4 visites ordinaires d'apprentis de 2^{ème} année.
- Participation active à la révision totale de l'ordonnance et du plan de formation (Pascal Broch) → entrée en vigueur prévue en 2025.
- Participation active aux SwissSkills → Pascal Broch expert pour les pré-sélections et le concours à Berne.

Nouveaux contrats connus pour 23-24 (état au 03.04.2023) :

- Seulement 4 constructeurs d'appareils industriels CFC (7 places encore à prendre).

Missions, objectifs 2023-24

- Renouvellement de la commission. Recherche de membres.
- Contacter et visiter des entreprises qui ne forment pas encore afin de les encourager à le faire. Les entreprises avec des départements tôlerie notamment.
- Se positionner pour le préavis concernant la nouvelle ordonnance de formation et le plan de formation.
- Promouvoir l'intérêt pour le concours SwissSkills auprès des apprentis et entreprises formatrices.

Divers

- Félicitation à toutes les personnes qui ont œuvré au bon déroulement du stand à Start en espérant un retour positif pour la formation.
- Merci à tout le comité pour son travail et une excellente soirée.

Le Président passe la parole à **M. Philippe Renevey**, caissier de la commission d'apprentissage pour la construction métallique.

<i>Président</i>	<i>Clerc Stéphane</i>
<i>Secrétaire</i>	<i>Charrière Thierry</i>
<i>Caissier</i>	<i>Renevey Philippe</i>
<i>Membre</i>	<i>Broch Pascal</i>
<i>Membre</i>	<i>Zahno Mario</i>
<i>Membre</i>	<i>Schnetzler Guillaume</i>
<i>Membre</i>	<i>Bussard Yves</i>
<i>Membre</i>	<i>Fragnière Léon</i>
<i>Membre Dessinateurs</i>	<i>Pilloud Laurent</i>
<i>Membre Dessinateurs</i>	<i>Frei Diane</i>

Visites pour nouvelle autorisation de former 2021-22

- *Maeder Metallbau GmbH → OK*

Visites ordinaires d'apprentis de 2ème année 2022-23

- **24** *constructeurs métalliques CFC*
- **4** *aides-constructeurs métalliques AFP*
- **13** *dessinateurs CFC*

Nouveaux contrats validés 22-23 :

- **24** *constructeurs métalliques CFC*
- **1** *aide-constructeur métallique AFP*
- **14** *dessinateurs 4 ans*
- **10** *dessinateurs 2 ans*

Nouveaux contrats connus 23-24 (état au 03.04.2023) :

- **21** *constructeurs métalliques CFC*
- **0** *aide-constructeur métallique AFP*
- **9** *dessinateurs 4 ans*
- **4** *dessinateurs 2 ans*

9. **START ! Forum des métiers**

Le président cède la parole à **M. Guillaume Schnetzler**, membre du comité en charge de START!, pour un bref feedback de la participation de l'association à START ! forum des métiers en février 2023.

M. Guillaume Schnetzler remercie les deux moniteurs des CIE qui ont travaillé d'arrache-pied et toutes les personnes actives sur le stand qui a à nouveau fait connaître le métier auprès des jeunes.

M. Schnetzler informe que le comité d'organisation ainsi que l'organisation en elle-même seront réadaptés pour l'édition 2025.

Le président cède la parole à **M. Thierry Charrière** pour présenter les actions de promotion à venir.

Thierry Charrière informe sur les journées découvertes. Cette année 17 jeunes se sont inscrits. Le maximum est normalement fixé à 12 participants, mais aucune personne intéressée par le métier n'est refusée. Pendant ces journées découvertes, un four à Pizza est fabriqué. L'objectif est de passer beaucoup de temps avec les participants et de les entourer. A la fin de ces journées découvertes, les personnes intéressées sont invitées à réaliser des stages en entreprise, pour découvrir le métier dans la réalité du terrain. Thierry Charrière fait un appel aux entreprises formatrices afin de libérer des formateurs et des apprentis (idéalement 3^{ème} et 4^{ème} année) pour qu'ils puissent aussi entourer les parents lors de l'apéritif à la fin de ces journées. Il informe les membres présents que l'apéritif est également un moment idéal pour recruter des apprentis.

Une nouvelle proposition de promotion est en cours en lien avec l'offre « métal + toi ». À la suite d'une rencontre avec Madame la Conseillère d'Etat Sylvie Bonvin-Sansonnens et Monsieur Lionel Rolle, l'offre « métal + toi » sera proposée par le biais d'une communication officielle du Service aux directeurs des CO. Monsieur Rémy Mornod sera directement contacté par les enseignants intéressés, afin que les moniteurs des cours interentreprises accompagnent les élèves dans la réalisation de la pièce. De plus, Monsieur Philippe Renevey a été approché par une enseignante qui souhaite être formée pour l'utilisation de ces installations au CO. De ce fait, une nouvelle offre de formation continue (non certifiée), pour les enseignants du CO, est en cours d'élaboration via la Haute Ecole pédagogique de Fribourg (HEP).

Thierry rappelle que les tests d'aptitude sont à disposition. Ces tests ont comme but de confirmer les capacités scolaires en vue du suivi de l'enseignement professionnel. Ces derniers complètent le stage en entreprise et ne doit en aucun cas fermer des portes. Si une entreprise est intéressée d'inscrire un jeune, celle-ci doit contacter les moniteurs des CIE par courriel.

10. **Divers**

Le président invite les participants à réserver leurs questions pour l'apéritif. Les intervenants seront à disposition pour échanger sur les différents sujets présentés.

Préapprentissage d'intégration

Le Président passe la parole à **M. Thierry Charrière**.

Le public cible sont des personnes avec un contexte migratoire et qui sont arrivées tardivement en Suisse. Le préapprentissage d'intégration (PAI) vise l'insertion professionnelle de personnes étrangères par la préparation à une entrée dans la formation professionnelle. Le but est de faire le pont entre la classe d'intégration et l'entrée dans une formation initiale. Les jeunes migrants débutent souvent avec une formation sur deux ans.

Le PAI est déjà bien ancré dans l'industrie laitière par exemple, mais pas forcément dans les métiers techniques. L'arrivée d'un nouveau public de migrants, avec des formations plus techniques, est une chance réelle à saisir pour la branche. Il a été relevé que d'engager une personne issue d'un PAI relevait d'un grand investissement au départ avec un risque d'échec, mais apportait aussi beaucoup de satisfaction. Le fait de s'engager dans la voie PAI peut également aider à pallier la pénurie de la main d'œuvre qualifiée et le fait d'intégrer ces personnes aide à la cohésion sociale.

Révision de la Formation initiale

Le Président passe la parole à **M. Pascal Broch**, membre de la commission de révision de l'ordonnance sur la formation initiale.

Les révisions des ordonnances de formation sont en cours pour les professions de constructeur métallique CFC, aide-constructeur métallique AFP et dessinateur-constructeur sur métal CFC. Le projet en lien avec la révision pour la profession de constructeur métallique CFC a été déposé auprès du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). À la suite de la consultation des cantons, le SEFRI rendra sa synthèse. Un premier retour a déjà été effectué par la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) en lien avec le nombre de jours des cours interentreprises, qui reste un sujet de discussion. L'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance sera prévue pour le 1^{er} janvier 2024.

La révision pour la profession d'aide constructeur métallique AFP débutera avec la séance « kick-off » au mois de septembre 2023, suivie de différents workshops. Des collaborateurs sont recherchés, afin de pouvoir constituer des groupes de travail. Lors de cette réunion de la commission de formation initiale AM Suisse, une enquête en lien avec la révision pour la profession de dessinateur-constructeur sur métal CFC sera élaborée, ainsi que son public cible (entreprises formatrices, moniteurs des cours interentreprises...).

La préparation de l'enquête sectorielle se fera par Mme Eva Heinemann. L'enquête durera de mi-août à mi-septembre 2023 et le résultat sera attendu pour le mois d'octobre 2023. Une présentation de cette enquête se fera lors de la séance de la commission développement et qualité de Metaltec Suisse le 24 novembre 2023.

Il reste à relever qu'au niveau national, le nombre d'apprentis est en baisse et il sera nécessaire de déployer plus de moyens financiers et de ressources humaines pour la promotion du métier. M. Pascal Broch présente les nouveaux membres de la commission de formation AM Suisse : Le président est Monsieur Mathias Hächler et la responsable de projet formation initiale Metaltec Suisse est Madame Nicole Dalmus. Elle succède à la place de Madame Jerry Dapoto.

Révision de la Formation supérieure

Le Président passe la parole à **M. Benjamin Righini**

Deux candidats romands ont suivi la formation du brevet. 10 candidats ont réussi la formation.

Le règlement du brevet entre en vigueur à partir de 2025. Tous les candidats qui n'ont pas terminé la formation sous l'ancien règlement, doivent impérativement avoir terminé avant 2026. Après cette date, des modules complémentaires devront être suivis afin de pouvoir terminer la formation. Le nouveau règlement en lien avec la maîtrise entrera en vigueur en 2026. De par cette révision, un accent a été mis sur les compétences administratives. Monsieur Jean-Blaise Berclaz remplace Monsieur Benjamin Righini au sein de cette commission. Au niveau du secrétariat, Madame Brogna a été engagée pour la gestion du secrétariat.

SwissSkills

Le Président passe la parole à **Mme Julie Borcard, M. Rémy Mornod et M. Laurent Pilloud**

Vidéo à diffuser

Il a été relevé l'importance d'être présent lors d'un tel événement. C'est une énorme chance de promouvoir le métier, d'être visible, comme quasiment tous les élèves des Cycles d'orientations y participent. Les entreprises formatrices sont encouragées à libérer leurs apprentis pour cet événement. Les retours médiatiques sont majeurs et la visibilité pour l'entreprise formatrice est importante en cas d'une qualification.

Ecole des dessinateurs

Le Président passe la parole à **Mme Diane Frei**, formatrice à l'école du métal à Bulle

Une grande classe a débuté. Cette classe est composée avec des élèves un peu plus âgés qui motivent les autres camarades de la classe. Lors de cette année scolaire, beaucoup de visites en entreprise ont été effectuées, de présentations de produits réalisées et des visites de chantiers effectuées, afin de compléter la formation.

Madame Frei demande aux entreprises avec des chantiers complexes de la contacter.

Le retour de l'enseignement professionnel pour l'année scolaire 22/23 auprès du Centre d'Enseignement Professionnel de Morges (CEPM) était positif, contrairement à l'année en cours.

Madame Frei n'arrive pour l'instant pas à évaluer si le niveau scolaire a augmenté ou si le niveau scolaire des élèves est plus bas.

Pour la rentrée scolaire 2023/2024, 10 inscriptions sont enregistrées, dont 5 femmes (que des candidates fribourgeoises).

Metaltec Romandie

Le Président passe la parole à **M. Philippe Aubert**.

En l'absence de M. Jean-Blaise Berclaz, M. Philippe Aubert présente le « Pool d'experts romands officiels », ainsi que les formations proposées par Metaltec Romandie.

Une nouvelle équipe a été constituée afin de rassembler les cantons et de pouvoir améliorer la promotion du métier. Les objectifs sont les SwissSkills, la promotions « métal + toi » et toutes les autres promotions. Le but est d'avoir une seule voix au niveau des cantons romands, tout en gardant les particularités de chaque canton. L'école du métal est un bel exemple !

Communication AM Suisse

Le Président passe la parole à **M. Bernhard von Mühlénen et Paul Mooser**.

Monsieur Paul Mooser présente au nom de AM Suisse le nouveau Centre de Formation d'Aarberg. En 2015 il a été décidé que ce Centre devienne le centre national de formation. En vue d'un grand nombre de jours de cours (18'000 jours de cours par année) et les problèmes logistiques liés à l'hébergement et à la restauration, le souhait est/était d'agrandir le centre de formation (restaurant et chambres). Le coût est estimé à env. 13'700'000 CHF. Le financement de ce projet se fait par la fondation de AM Suisse, Agrotec, la CPNM, par un prêt de l'organe faitière ainsi qu'un prêt auprès d'une banque. AM Suisse sera locataire de ces bâtiments. Le but de cette présentation est également que les représentants lors de l'Assemblée des Délégués à Locarno puissent voter en connaissance de cause.

Monsieur von Mühlénen remercie de l'invitation. Il informe que la CCNT va se terminer au 31.12.2023. Les négociations pour 2024 ont commencé en 2022. Les entrepreneurs dans la CPNM étaient bien préparés et motivés à renouveler, puis introduire les dessinateurs dans la CCNT pour la formation continue. Les syndicats sont peu motivés pour des raisons idéologiques. Les entrepreneurs ont changé de stratégie. Ils ont donc préféré préserver ce qui existe déjà. Il s'agit notamment de garder les 100 heures suppl. sans majoration, ainsi que le jour de carence en cas de maladie.

Ils ont pu réduire les classes des salaires minimaux. Il y a d'autres changements mineurs. Les membres sont invités à lire les informations qui vont suivre.

L'accord est prévu avec les syndicats durant le mois de mai, puis lors de l'AG de Locarno.

SFP - Classe des dessinateurs à Fribourg

Le Président passe la parole à **M. Christophe Nydegger, chef du service de la formation professionnelle.**

Le préapprentissage d'intégration (PAI) est fortement recommandé par Monsieur Christophe Nydegger. Dans le canton de Fribourg, 30 places et le budget sont mis à disposition. Le taux de réussite est élevé et le PAI a fait ses preuves.

Le délai et les coûts en lien avec la construction de Villaz-St-Pierre sont tenus. La planification reste à l'été 2024.

Le transfert /rapatriement des dessinateurs constructeurs sur métal CFC dans le canton de Fribourg est un objectif. Au niveau de la formation, celle-ci se déroule dans les 3 lieux de formation : en entreprise, à l'école professionnelle pour la partie théorique et au cours interentreprises.

Concernant cette profession, seul le canton de Fribourg est intéressé par une ouverture de classe à Fribourg. Pour l'instant, il y a une certaine résistance des autres cantons romands. Monsieur Nydegger informe également, qu'afin de pouvoir ouvrir une classe, un minimum de 10 apprentis par classe est requis et ceci sur plusieurs années scolaires.

Il est absolument à éviter qu'à la suite de l'ouverture de cette filière dans notre canton, celle-ci ne doive être rapatriée dans le canton de Vaud, faute d'un manque d'apprentis.

Si les conditions sont remplies, une classe sera ouverte à la rentrée scolaire 2024/2025 à Fribourg.

Monsieur Nydegger prend rapidement position concernant les révisions des ordonnances et le nombre de jours des cours interentreprises. Les cantons s'opposent à cette augmentation en raison des coûts et de l'absence des apprentis auprès des entreprises formatrices.

Un bref résumé est également fait sur le nombre de contrats d'apprentissages. Aujourd'hui aucune diminution n'est constatée, cependant dans certaines professions, une forte réduction est remarquée.

Le marketing de la profession devient primordial et il rappelle que cette tâche incombe à l'association professionnelle de promouvoir son métier. Selon une étude, les parents et les enseignants sont les principaux influenceurs dans le choix de la voie de formation du jeune. Monsieur Nydegger montre un exemple d'une annonce d'un patron valaisan avec une publication innovante (langage adapté, exigence adaptée (pas de CV et de notes à présenter)).

Monsieur Reto Julmy, Directeur de l'Union patronale du canton de Fribourg

Le Président passe la parole à **M. Reto Julmy, Directeur, Union Patronale du Canton de Fribourg**

Monsieur Julmy félicite Metaltec FR pour la présence aux éditions START 2022 et START 2023 avec un stand important ! Il relève également que les SwissSkills sont un outil magnifique pour montrer l'excellence du système de la formation professionnelle en Suisse. Les journées découvertes, ainsi que la formation continue aux enseignants du Cycle d'orientation, sont des belles preuves d'innovations dans la promotion du métier. Monsieur Julmy remercie pour la confiance accordée à l'Union Patronale du Canton de Fribourg, pour la gestion des associations de Metaltec FR et Metaltec Romandie.

Jean-Yves Schnetzler

Il souhaite obtenir des renseignements, en lien avec la convocation aux cours interentreprises. La convocation est adressée à l'apprenti et l'entreprise formatrice reçoit seulement une copie de celle-ci. Laura Simonet informe Monsieur Schnetzler qu'autant l'entreprise formatrice que l'apprenti reçoivent une convocation identique, à la différence que l'entreprise formatrice reçoit une feuille complémentaire qui indique que l'apprenti avait été convoqué aux CIE. De plus, il a été relevé que ce système de convocation permet de communiquer uniformément.

Il souhaite également avoir des explications pourquoi l'entreprise ne reçoit que la convocation aux examens de fin d'apprentissage (EFA) sans avoir dû inscrire l'apprenti au préalable. Thierry Charrière explique que l'inscription aux examens de fin d'apprentissage est adressée à l'apprenti et que c'est dans son devoir de s'inscrire. Monsieur Christophe Nydgger confirme que l'inscription aux EFA est adressée à l'apprenti. Les inscriptions et les convocations aux examens de fin d'apprentissage ne sont toutefois pas du ressort de l'association professionnelle, mais du Service de la Formation Professionnelle.

Etant donné que la parole n'est plus demandée, le président clôt l'assemblée à 19h50. Elle est suivie par l'accueil des diplômés, ainsi que d'une dégustation de bières et d'un souper dans le même restaurant.

Metaltec Fribourg



Laura Simonet
Secrétaire patronale



Anne-Catherine Schuwey
Assistante administrative

Fribourg, le 4 mai 2023